



17 ans et demie , le permis , oui mais encore

...

Par **Questionroutieres**, le **05/09/2016 à 20:02**

Bonjour,
Voilà j'ai 17 ans, bientôt 18 et grâce à la nouvelle loi j'ai pu passée mon permis à 17 ans et demi. GRANDE CHANCE pour moi, je l'ai eu du premier coup.
La voiture et le permis en poche, une question se pose ..
"je fait quoi maintenant ?"
J'aimerais savoir ce qu'on pourrais risquer si on roulait avec tout au norme, sauf l'âge ?
Merci,
bonne soirée.

Par **morobar**, le **05/09/2016 à 20:17**

bonjour
C'est simple: vous devez attendre vos 18 ans, et entre temps vous n'avez pas un permis valide et ne serez donc pas assuré.

Par **Visiteur**, le **05/09/2016 à 21:54**

Bonsoir,
Et si vous avez un accident, aïe aïe !!! Adieu permis et pour longtemps...

Par **Questionroutieres**, le **05/09/2016 à 21:56**

Enfaite c'est juste un problème d'assurance :)
Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **05/09/2016 à 23:12**

Pas seulement, c'est aussi un problème de droit.
La loi qui vous a autorisé à faire la formation et passer votre permis plus tôt a été édictée pour permettre un apprentissage précoce et plus long pour faire en sorte que les jeunes conduisent mieux. (Trop d'accidents, trop de morts).
Cette même LOI précise que vous n'avez pas le DROIT de conduire avant vos 18 ans, aucune interprétation n'est possible.

Par **Lag0**, le **06/09/2016 à 06:48**

Bonjour,
Encore un exemple de loi murement réfléchie...
Le jeune va donc passer son permis à 17 ans et demi, puis il va attendre 6 mois sans conduire et dès ses 18 ans il va sauter au volant de sa voiture. Or, 6 mois sans conduire quand on n'a aucune expérience, on perd beaucoup. Moralité, le jeune va se retrouver sur la route sans plus savoir conduire.
Je ne vois pas en quoi ça améliore la sécurité...

Par **Questionroutieres**, le **06/09/2016 à 07:03**

Je suis tout à fait d'accord !
Pour ma part j'ai un père moniteur , donc la question ne se pose pas ,;)

Par **jodelariege**, le **06/09/2016 à 09:51**

bonjour ,je me pose la question :n'est ce pas un permis type conduite accompagnée? dans ce cas le jeune peut continuer à conduire avec l'adulte l'ayant accompagné non? sinon effectivement si il doit rester 6 mois sans conduire il y a une faille..

Par **Questionroutieres**, le **06/09/2016 à 10:28**

Oui , c'est dans le cas d'une conduite accompagnée , donc le jeune conduit encore avec ses parents .. ou pas dans certains cas